

Régime de sortie

Comment bien remplir la 4ème de couverture ?

Ces renseignements permettent à l'établissement de mieux comprendre ce que vous souhaitez mettre en place comme fonctionnement pour la sortie de votre enfant.

Option 1 : En raison d'un aménagement, mon enfant dépend des services de taxi.

Option 2 : Mon enfant prend les transports scolaires. J'indique le ou les (*en cas de séparation*) numéros de bus qu'il sera amené à prendre le soir.

Il est important de bien indiquer les bons numéros, car les effectifs sont régulièrement envoyés à M-Tag afin qu'ils puissent ajuster les transports.

En n'indiquant pas les n°, il y a un **risque que le service ne soit plus correctement adapté** au transport des enfants.

Option 3 : Si mon enfant ne prend pas le bus : soit je l'autorise à quitter seul l'établissement à la fin de son emploi du temps habituel, soit je ne l'autorise pas, auquel cas il restera en permanence ou un adulte viendra le chercher.



C'est option 2 **OU** option 3. **Je ne peux pas cocher les deux options !**

Option 4 : Cas exceptionnel pour les élèves ayant une activité extra-scolaire, ils peuvent ce jour-là uniquement (*et après vérification du justificatif rempli par l'association*), sortir seuls pour se rendre directement à leur activité.

Option 5 : *Pour les élèves de 3èmes* : afin de les préparer à l'autonomie du lycée, ils sont autorisés à sortir seul **à 16h uniquement**. Avant cet horaire, même en cas de permanence, ils ne sont pas autorisés à sortir plus tôt, ils pourront travailler en salle d'étude.



En cas de modification, en cours d'année, il est impératif que je prévienne, par un mot dans le carnet, des changements que je souhaite opérer sur les régimes de sortie de mon enfant. Ces derniers ne seront effectifs qu'après prise en compte par la vie scolaire et tamponnés sur le carnet.

PAS DE CARNET = PAS DE SORTIE

NOM _____ Photo _____
Prénom _____ Classe _____

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE :
Lundi Mardi Jeudi Vendredi

MON ENFANT PREND LE TAXI (1)

MON ENFANT PREND LES TRANSPORTS SCOLAIRES (2)
Il ne bénéficie d'aucune autorisation de sortie.
Il est attendu au collège à 8h30 et partira à 17h05 N° Bus _____
(même en cas de permanence dans l'emploi du temps, sauf sortie exceptionnelle, voir page 5).

OU (3)

MON ENFANT NE PREND PAS LES TRANSPORTS SCOLAIRES
 J'autorise mon enfant à quitter l'établissement seul à la fin de son emploi du temps.
 Je ne l'autorise pas et je m'engage à venir le chercher ou à défaut l'autorise à sortir avec un adulte dont l'identité sera communiquée à l'établissement par écrit (carnet de correspondance).

MON ENFANT PEUT SORTIR PLUS TÔT (4)
à la fin de son emploi du temps pour se rendre à son activité extra-scolaire (justificatif obligatoire à retirer à la vie scolaire) le _____

POUR LES 3^{èmes} UNIQUEMENT

J'autorise mon enfant à quitter l'établissement seul pour rentrer directement au domicile à partir de 16h. (5)
 Je ne l'autorise pas à sortir seul.

Pour tous les élèves sortant à 16h, il est interdit de rester aux abords de l'établissement jusqu'à 17h. Cette situation, si elle devait être constatée, entraînerait un changement immédiat de régime.

Signature des parents : _____